

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC
du vendredi 20 décembre 2013**

L'an deux mil treize, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis ROCHEFORT, Maire.

Etaient présents : Louis ROCHEFORT, Maire ;

MM. et Mmes François LEROUX, Léon PRESCHOUX, Jean-Yves GARNIER, Béatrice BLANDIN, Gérard LE GALL, Adjoints ; MM. et Mmes Marie-Jeanne MAUDET, Jean-Yves HUET, Franck VERMET, Christian TOCZÉ, Philippe MAZURIER, Denis BAZIN, Yvonnick BELAN, Michel DELAUNAY, Jean-François POUTREL, Loïc SIMON, François MARTIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : Pascale HIGNARD donne pouvoir à Béatrice BLANDIN ; Valérie GROSSET, Moïse YVON, Gaël DUREL, Sophie KEENAN.

Secrétaire de séance : Gérard LE GALL, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD, Directeur Général des Services de la commune.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

POINT 1 : Revalorisation des tarifs communaux au titre de l'année 2014

Monsieur Jean-Yves GARNIER présente les tableaux récapitulatifs des tarifs communaux 2013 et la proposition de la Commission « Finances » réunie le 20 décembre 2014, de tarifs communaux 2014 avec un taux d'augmentation de + 0,7 % (correspondant à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation sur un an), excepté pour quelques tarifs où les arrondis sont plus pratiques pour rendre la monnaie. Pour les tarifs du camping municipal, l'évolution du montant de la taxe de séjour est fixée par la Communauté de communes Bretagne Romantique (pas d'augmentation pour 2014).

DESIGNATION	TARIF	Propositions (+ 0,7%)
	2013	Proposition 2014 (+0,7%)
CONCESSIONS CIMETIERE		
<u>Ancien Cimetière</u>		
15 ans pour 2m ²	57,25 €	57,65 €
15 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	79,86 €	80,42 €
30 ans pour 2m ²	114,08 €	114,88 €
30 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	159,70 €	160,82 €
50 ans pour 2m ²	193,95 €	195,31 €
50 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	273,80 €	275,72 €
<u>Nouveau Cimetière</u>		
15 ans pour 2m ²	136,90 €	137,86 €
30 ans pour 2m ²	273,80 €	275,72 €

50 ans pour 2m ²	456,31 €	459,50 €
<u>Columbarium (résidents dans la Commune)</u>		
10 ans	462,59 €	465,83 €
15 ans	690,68 €	695,51 €
20 ans	921,52 €	927,97 €
<u>Columbarium (pour renouvellement des non-résidents dans la Commune)</u>		
10 ans	601,36 €	605,57 €
15 ans	897,88 €	904,17 €
20 ans	1 197,99 €	1 206,38 €
	2013	Proposition 2014 (+0,7%)
DROIT DE PLACE AU MARCHE		
Sans branchement électrique le ml	0,55 €	0,55 €
Avec branchement électrique le ml	0,99 €	1,00 €
Forfaits trimestriels Sans branchement électrique le ml	5,95 €	6,00 €
Forfaits trimestriels Avec branchement électrique le ml	10,91 €	11,00 €
DROIT DE PLACE HORS MARCHE (Demi-journée)	3,35 €	3,37 €
BARRIERES DE SECURITE	1,96 €	1,97 €
PHOTOCOPIE Noir & Blanc- tarif légal maximum	0,18 €	0,18 €

Insertions publicitaires dans le bulletin communal pour 2 insertions

Dans le cas où le nombre d'insertions est inférieur à 2, le tarif est calculé au prorata du nombre d'insertions.

DIMENSIONS	2013	Proposition 2014 (+0,7%)
1 page: 24 x18 cm	296,10 €	298,17 €
½ page: 18 x12 cm	168,56 €	169,74 €
1/3 page: 18 x 8 cm	124,27 €	125,14 €
¼ page..... : 12 x 8 cm	105,10 €	105,84 €
1/6 page..... : 18 x 4 cm	76,68 €	77,22 €
1/6 page..... : 8 x 8 cm	76,68 €	77,22 €
1/12 page : 8 x 4 cm	42,97 €	43,27 €

CENTRE CULTUREL	Tarif 2013	Proposition 2014 (+0,7%)
Adhésion familiale annuelle connexion comprise (proposition arrondie à)	8,80 €	8,90 €
Adhésion familiale annuelle connexion comprise (non résidents) (proposition arrondie à)	11,50 €	11,60 €
Adhésion individuelle annuelle connexion comprise (proposition arrondie à)	5,00 €	5,05 €

Adhésion individuelle annuelle connexion comprise (non résident) (proposition arrondie à)	6,30 €	6,35 €
Tarif non adhérent (proposition arrondie à)	1,90 €	1,90 €
Tarif non adhérent (non résident) (proposition arrondie à)	2,10 €	2,10 €
Demandeur d'emploi	0 €	0 €
Réimpression carte adhérent perdue (proposition arrondie à)	1,20 €	1,20 €
Impression copie noir et blanc (la feuille) proposition tarif légal maxi	0,18 €	0,18 €
Impression noir et blanc avec une ou des images (la feuille) (délibération n° 021012-8)	0,36 €	0,36 €
Impression copie couleur (la feuille) (proposition arrondie à)	0,50 €	0,50 €
Impression couleur avec une ou des images (la feuille) (délibération n° 021012-8)	1,00 €	1,00 €

ESPACE ILLE-ET-DONAC

Désignation		Journée (Prix HT)		1/2 Journée (Prix HT)	
		Tarif 2013	Proposition 2014 (+0,7%)	Tarif 2013	Proposition 2014 (+0,7%)
Vin d'honneur	Hall	50,95 €	51,31 €		
	Espace Donac	84,67 €	85,26 €		
Espace Ile		686,12 €	690,92 €	432,10 €	435,12 €
Espace Donac	avec podium	330,96 €	333,28 €	228,83 €	230,43 €
	sans podium	280,01 €	281,97 €	177,77 €	179,01 €
Espace Ile-et-Donac		878,46 €	884,61 €	558,80 €	562,71 €
Cuisine	1 repas	102,13 €	102,84 €		
	2 repas	135,83 €	136,78 €		
Prise de force		40,86 €	41,15 €		
Chauffage	Espace Ile	75,64 €	76,17 €	50,95 €	51,31 €
	Espace Donac	37,87 €	38,14 €	25,37 €	25,55 €
	Ile-et-Donac	113,63 €	114,43 €	76,33 €	76,86 €
Nettoyage	horaire	18,41 €	18,54 €		
Caution Espace Donac		373,85 €	376,47 €		
" " Ile		934,58 €	941,12 €		
Totalité		1 308,43 €	1 317,59 €		

ESPACE DU GUESCLIN

DESIGNATION	2013	Proposition 2014 (+0,7%)
Prêt mobilier Espace Du Guesclin		
location table, l'unité	1,93 €	1,94 €
" chaise, "	0,96 €	0,97 €
Classes Du Guesclin		
Repas-buffet	133,86 €	134,80 €
Vin d'honneur	43,62 €	43,93 €
Location pour activités professionnelles		
la journée	119,00 €	119,83 €
la 1/2 journée	59,49 €	59,91 €
Préau Du Guesclin		
Repas-buffet	85,30 €	85,90 €
Vin d'honneur	33,30 €	33,53 €
Location pour activités professionnelles		
la journée	79,32 €	79,88 €
la 1/2 journée	39,67 €	39,95 €
Caution classes et préau	385,06 €	387,76 €
50% réduction pour les familles de la Commune sur la location pour toutes les salles, non compris la cuisine, la prise de force et le chauffage)		

CAMPING

H.T

DESIGNATIONS	TVA	Tarif 2013	Proposition 2014 (+0,7%)
Campeur	5,50%	2,10 €	2,11 €
Enfants de moins de 7 ans	5,50%	1,08 €	1,09 €
Automobile	5,50%	1,07 €	1,08 €
Véhicule à deux roues de 125 cm ³ et plus	5,50%	0,53 €	0,53 €
Emplacement	5,50%	1,08 €	1,09 €
Electricité	19,60%	2,44 €	2,46 €
Droits de douches (proposition arrondie à)	19,60%	1,90 €	1,90 €
Taxe de séjour au réel par personne et par nuitée			
Pour information : taxe communautaire	-	0,20 €	0,20 €
Réductions obligatoires familles nombreuses			
- 30% pour les familles de 3 enfants de – de 18 ans			
- 40% « « 4 « «			
- 50% « « 5 « «			
- 75% « « 6 « «			

Exonérations obligatoires			
Enfant de – de 13 ans			
Les personnes attachées exclusivement aux malades, les mutilés, les malades du fait de guerre			
Colonies de vacances et centres de vacances collectifs d'enfants			
Personnes âgées bénéficiaires d'une aide à domicile, personnes handicapées bénéficiant d'une aide à domicile titulaires d'une carte d'invalidité			
Fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leur profession			
Garage mort			
Garage mort du 01.09 au 30.06	5,50%	1,08 €	1,09 €
Garage mort du 01.07 au 31.08	5,50%	3,15 €	3,17 €
Bateliers du canal			
Accès aux sanitaires et conteneurs du camping (nuitée)	19,60 %	1,55 €	1,56 €
Branchement électrique (nuitée)	19,60 %	2,44 €	2,46 €
Branchement eau potable (nuitée)	19,60 %	0,43 €	0,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs communaux 2014 proposés par la Commission « Finances », tels que présentés ci-dessus. Ils seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2014.

POINT 2A : Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif de la commune

Monsieur Jean-Yves GARNIER précise qu'en cette fin d'année budgétaire, il y a lieu d'apporter quelques ajustements au budget primitif 2013, notamment à la demande de la trésorerie pour procéder à une régularisation d'amortissements (compte 20411 pour un montant de 15,44 € lié à la migration sous Hélios et compte 2041582 pour un montant de 9 063,75 € lié aux effacements de réseaux rue Nationale et au Haut Carabouët) de la commune de la façon suivante :

Section Fonctionnement

Compte	Désignation	Décision Modificative
DEPENSES		
Chapitre 042 : Opération d'ordre		
6811	Dotations aux amortissements	+ 10 000 €
RECETTES		
Chapitre 014 : Atténuation de charges		
6419	Remboursement charges de personnel	+ 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le Budget Primitif 2013 de la commune en ce sens.

POINT 2B : Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif du camping municipal

Monsieur Jean-Yves GARNIER précise qu'en cette fin d'année budgétaire, il y a lieu d'apporter quelques ajustements au budget primitif 2013 du camping municipal en section d'investissement de la façon suivante :

Section Investissement

Compte	Désignation	Décision Modificative
DEPENSES		
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés		
1641	Emprunts en €	+ 10 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles		
2158	Autres installations	- 10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (abstention de Monsieur Christian TOCZE), de modifier le Budget Primitif 2013 du camping municipal en ce sens.

POINT 3 : Indemnité de gardiennage de l'église

Monsieur Jean-Yves GARNIER rappelle qu'il est versé chaque année au prêtre de TINTENIAC une indemnité pour le gardiennage de l'église communale qui s'élevait à la somme de 474,22 € au titre de l'année 2012.

Par circulaire en date du 21 janvier 2013, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a fait savoir qu'il a été décidé de maintenir le montant fixé en 2011 de cette indemnité pour l'année 2013. Ainsi, il est proposé de verser à Monsieur le curé la somme de 474,22 € au titre de l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une indemnité de 474,22 € à Monsieur le curé de TINTENIAC pour l'année 2013.

VOIRIE / TRAVAUX / RESEAUX

POINT 4 : Présentation et approbation du projet de travaux d'enfouissement des réseaux square Albert Tostivint, début de l'avenue des Trente, de la rue Félicité de Lamennais et de la rue de la Libération

Monsieur François LEROUX précise que la commune a demandé au Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) de réaliser une étude détaillée pour l'effacement des réseaux square Albert Tostivint, début de l'avenue des Trente, de la rue Félicité de Lamennais et de la rue de la Libération.

Monsieur LEROUX présente l'étude, dont le tableau de financement faisant ressortir une dépense totale s'élevant à la somme de 260 608,40 € TTC, dont 119 219,20 € à la charge de la commune. Il précise que les travaux devraient être réalisés en 2014.

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue (abstention de Madame Marie-Jeanne MAUDET et Messieurs Jean-Yves HUET et Christian TOCZE), le Conseil Municipal :

- approuve l'étude détaillée du SDE 35
- s'engage à réaliser les travaux indiqués aussitôt que le dossier aura été retenu,

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget communal,
- s'engage à verser la participation communale au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux (119 219,20 €) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires (convention de mandat, tableaux financiers, ...).

INTERCOMMUNALITE

POINT 5 : Modifications statutaires du Syndicat du bassin du Linon : désignation de délégués titulaire et suppléants

Monsieur le Maire rappelle la désignation, lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2008, de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au Syndicat du bassin du Linon. Il s'agissait de :

Titulaires

Yvonnick BELAN

Jean-François POUTREL

Suppléants

Loïc SIMON

François MARTIN

Suite à l'arrêté interpréfectoral en date du 5 décembre 2013 portant extension de périmètre et modification des statuts du Syndicat mixte du Bassin du Linon au 1^{er} janvier 2014, et afin d'organiser le comité syndical de février 2014, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune au lieu des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants actuellement.

Monsieur le Maire propose de désigner **Yvonnick BELAN délégué titulaire** et **Jean-François POUTREL délégué suppléant**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Yvonnick BELAN délégué titulaire et Jean-François POUTREL délégué suppléant à compter du 1^{er} janvier 2014 pour siéger au comité syndical du Syndicat mixte du Bassin du Linon.

Le procès-verbal de la réunion, document plus complet, est consultable auprès du secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture.